

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/07 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/005</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 87

Votants : 94 (dont 7 pouvoirs)

Le dix février deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 25/01/2016

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, CANIVENQ Roland, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, COLSON Gilles, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DARCQ Philippe, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, GROSSELIN Jean-Marc, HAULIN Bernard, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LEJEUNE Gilles, LORIN Dominique, LOUIS Jean-Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MULLER Jean-Claude, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENARD Damien, SCHWEMMER Mickaël, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VIEILLARD Jean-Claude.

Représentés : Mesdames BEGNY Agnès donne pouvoir à Monsieur SINGLIT Benoit, PASSERA Karine donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, THOMAS Andrée donne pouvoir à Madame ROGER Magali et Messieurs BOUILLON Jacques donne pouvoir à Monsieur GODART Olivier, BROYER Jean donne pouvoir à Madame BAUDART Martine, CANNAUX Francis donne pouvoir à Monsieur PIERSON Florent, LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu l'article 11 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'un débat portant sur les orientations budgétaires ainsi que les engagements pluriannuels envisagés se tient obligatoirement au sein des EPCI regroupant au moins une commune de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif ;

Vu le rapport de M. Olivier GODART, Vice-Président chargé des Finances et du contrôle de gestion ;

Considérant que ce débat doit permettre à l'Assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité et de disposer d'informations sur le contexte économique et réglementaire dans lequel elle évolue,

Ainsi, le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

12 FEV. 2016